

**PROCES-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES
POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE GESTION D'EURE-ET-LOIR
SCRUTIN DU 15 OCTOBRE 2020**

OBJET DU SCRUTIN : Election des représentants des établissements publics du collège spécifique

Le 25 juin 2026, à 9h00, s'est réunie la commission départementale de recensement et de dépouillement des votes, instituée par l'arrêté n°2026-PG-38 du 4 mai 2026 du Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, dans les conditions prévues par le décret n° 85-643 du 26 juin 1985.

Elle est présidée par Monsieur Bertrand MASSOT, président du Centre de gestion, et est en outre composée de :

Représentants les communes (maire ou adjoint):

- Jacky GAULLIER, Maire de Saint-Georges-sur-Eure – titulaire ;
- Jean-Michel PLAULT, Maire de Sours – titulaire ;
- Catherine SCLAVON, Maire de Berchères-les-Pierres – suppléant ;
- Olivier SOUFFLET, Maire de Thivars – suppléant ;

Représentants les établissements publics de coopération intercommunale locaux (président ou vice-président):

- Jean-Luc DUCERF, Vice-président de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France – Titulaire ;
- Benjamin BEYSSAC, Vice-Président de Chartes Métropole – titulaire ;
- Hervé BUISSON, vice-président de la communauté de communes entre Beauce et perche – suppléant ;
- Evelyne DELAPLACE, Vice-président de l'Agglo du Pays de Dreux – suppléant ;

Fonctionnaires :

- Françoise TOLLIER – Directrice des relations avec les collectivités locales –Préfecture d'Eure-et-Loir, titulaire ;
- Marie GAILLARD – Cheffe du Bureau de la légalité et des élections –Préfecture d'Eure-et-Loir, suppléant.

Le secrétariat de la commission est assuré par Mesdames Gabrielle BARRETT, DGS et Oriana CAUQUIS, DGA.

A 9 heures 00, le Président a déclaré le scrutin ouvert.

La commission départementale de recensement et de dépouillement des votes a procédé au recensement des votes par correspondance réceptionnés avant le 24 juin 2026 à 16h00, dans les conditions prévues à l'article 12 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985.

La liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et la ou les enveloppes intérieures ont été déposée dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte.

Ont été mises à part, **sans avoir donné lieu à émargement**, les enveloppes extérieures suivantes :

	Nombre d'enveloppes
- non acheminées par la poste	/
- parvenues au bureau de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin	
- ne comportant pas la signature de l'électeur	
- parvenue en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même électeur	
- autres cas de nullité : à préciser :	

Soit un nombre d'enveloppes extérieures non soumise à émargement..... : 0

A heures, le Président a publiquement déclaré le scrutin clos.

Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

- nombre d'électeurs inscrits dans le département : 6
- nombre de voix correspondant : 6
- nombre d'enveloppes extérieures reçues au centre de gestion et émargées (nombre de votants) : 2
- nombre d'enveloppes de vote dans l'urne : 2

Puis, il a procédé au dépouillement des votes.

Ont été dénombrés :

- Enveloppes renfermant des bulletins nuls (nombre de voix) : ...⁰
- Enveloppes renfermant des bulletins blancs (nombre de voix) : ...⁰
- Nombre de suffrages valablement exprimés (dans urne) :²

Nombre de voix obtenues par chacune des listes en présence :

Liste	Nombre de voix obtenues
Liste présentée par Patrick PETIT	<u>2</u>

Attribution des sièges :

La liste de Patrick PETIT recueille la totalité des suffrages.

Toute la liste obtient les 2 sièges à pourvoir, est élue, dans le respect de l'ordre de ladite liste, à savoir :




LISTE PRINCIPALE – TITULAIRES				LISTE PRINCIPALE - SUPPLÉANTS			
1	Monsieur	Patrick Petit	Vice-Président de Chartres Métropole	1	Monsieur	Philippe Barazzutti	Administrateur du CIAS de Chartres Métropole
2	Madame	Caroline Simoes	Administrateur du CCAS de Dreux	2	Madame	Emmanuelle Boutet-Gélineau	Administrateur du SDIS 28
LISTE COMPLÉMENTAIRE - TITULAIRES				LISTE COMPLÉMENTAIRE - SUPPLÉANTS			
1	Madame	Marie-Françoise Scavennec	Administrateur de la caisse des écoles de Dreux	1	Madame	Ingrid Barthe	Administrateur du CCAS de Chartres
2	Madame	Stéphanie Gautrin	Conseillère communautaire de Chartres métropole	2	Madame	Amandine Dunas	Conseillère communautaire de Chartres métropole



Observations et réclamations :

.....
.....
.....

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 15 octobre 2020, à 9h15 heures, est signé, après lecture par le président de la commission, par les membres de la commission.

Les contestations relatives aux résultats des opérations électorales sont portées devant le Tribunal administratif d'Orléans, dans les conditions prévues à l'article R 119 du code électoral et aux dispositions du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatifs aux centres de gestion.

Nom prénom	Qualité	Signature
Bertrand MASSOT	Président de la commission, Maire de Luisant	
Jacky GAULLIER	Maire de Saint-Georges-sur-Eure	
Jean-Michel PLAULT	Maire de Sours	

Jean-Luc DUCERF	Vice-président de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de Franc	
Benjamin BEYSSAC	Vice-Président de Chartes Métropole	
Francoise TOLLIER	Directrice des relations avec les collectivités locales	
Catherine SCLAVON	Maire de Berchères-les-Pierres	
Olivier SOUFFLET	Maire de Thivars	
Hervé BUISSON	vice-président de la communauté de communes entre Beauce et perche	
Evelyne DELAPLACE	Vice-président de l'Agglo du Pays de Dreux	
Marie GAILLARD	Cheffe du Bureau de la légalité et des élections	